

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 7 (1915)  
**Heft:** 4

**Artikel:** L'enquête statistique sur les salaires, organisée par l'Union suisse des fédérations syndicales  
**Autor:** Huggler, A.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383079>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.03.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

membres les mêmes secours que ceux distribués l'année dernière, justifient pleinement notre revendication concernant l'allocation, de la part de la Confédération, d'un subside aux syndicats et aux sociétés de secours des artisans.

## IV.

Après avoir ainsi motivé nos revendications, que nous serons toujours disposés à motiver verbalement d'une façon plus complète, nous terminons en formulant

la demande :

1. Que le Haut Conseil fédéral veuille immédiatement prendre en main la réalisation des mesures suivantes, destinées à venir en aide à nos concitoyens ouvriers et patrons des arts et métiers :

- a) Prescriptions uniformes pour les commandes et l'exécution de travaux en soumission ;
- b) Protection contre l'abaissement systématique des prix et la réduction arbitraire des salaires ;
- c) Procuration de travail ;
- d) Allocation de subsides aux syndicats professionnels (ouvriers et patronaux) pour secourir les membres chômeurs.

2. Le Conseil fédéral est invité à recevoir le plus tôt possible une délégation des fédérations soussignées, en vue d'une discussion approfondie sur les postulats formulés plus haut.

3. Il est proposé au Conseil fédéral de convoquer, pour la seconde moitié du mois d'août de cette année, une conférence de représentants des cantons et des grandes communes, des fédérations soussignées et de la Confédération, afin d'étudier le problème de la procuration d'une occupation rémunératrice aux chômeurs.

Avec parfaite considération.

Au nom de l'Union suisse des arts et métiers :

Le président : *Dr. Tschumi.*

Le secrétaire : *Dr. Vollmar.*

Au nom de l'Union suisse des fédérations syndicales :

Le président : *O. Schneeberger.*

Le secrétaire : *Aug. Huggler.*

\* \* \*

Environ une semaine après avoir expédié la présente requête, les signataires furent invités à une séance avec le chef du département de l'industrie et du commerce. Après un échange de vues sur les principaux points traités dans notre requête, l'Union des arts et métiers a été chargée délaborer un projet fixant les prescriptions concernant les travaux en soumission, et l'Union syndicale s'est chargée de formuler des propositions précises concernant les mesures à prendre contre les réductions arbitraires des salaires et l'allocation des subsides aux associations ouvrières et patronales pour secours aux chômeurs ou aux membres en détresse. Nous ferons connaître à nos lecteurs ces propositions dans un prochain article.



## L'enquête statistique sur les salaires, organisée par l'Union suisse des fédérations syndicales.

Les enquêtes statistiques, auxquelles le secrétariat de l'Union syndicale procède régulièrement chaque année et dont les résultats sont publiés depuis l'année 1908, comptent parmi les tâches les plus importantes de l'Union syndicale. Par cela, toutes les personnes s'intéressant au mouvement syndical et, notamment, les fonctionnaires et hommes de confiance de nos syndicats peuvent se rendre compte par un aperçu général de ce que les organisations syndicales ont pu faire et de ce qu'elles ont pu obtenir chacune et dans leur ensemble pendant une ou plusieurs années. — Certes, il ne sera jamais possible de faire ressortir par des chiffres toute l'image de l'action syndicale. Mais ces chiffres servent de documents pour juger des effets de l'action syndicale dans les domaines de la propagande, de l'administration et du service des secours et dans celui des mouvements de salaire. — Pour le syndiqué et pour le sociologue, la statistique signifie ce que la carte géographique et topographique signifie pour un chef militaire, c'est pour chacun de nous le meilleur moyen d'orientation sur la portée des phénomènes sociaux. On trouvera dans les procès-verbaux et dans les rapports de gestion ce que l'on ne trouve pas dans les tableaux statistiques. Bien que les premiers succès obtenus dans ce domaine soient restés incomplets et ne pouvaient pas donner les résultats voulus, nous ne nous sommes pas laissés décourager, et depuis l'année 1909, les enquêtes statistiques de l'Union syndicale continuent régulièrement. Il faut constater que des progrès appréciables furent réalisés dans cette période de sept ans. Avant l'année 1908, on n'a pu avoir du matériel statistique que de trois ou quatre fédérations syndicales, et encore les données fournies par les comités centraux se limitaient à quelques chiffres sur le nombre des adhérents, sur les finances et le service des secours. En outre, ces chiffres n'étaient pas toujours très exacts; puis les enquêtes, par lesquelles ils ont été établis, manquaient d'unité dans la méthode. Pour chaque fédération on a appliqué une autre méthode, de sorte que les résultats de l'enquête ne furent pas comparables sans autre. Aujourd'hui, une méthode uniforme est appliquée pour tout le domaine atteint par l'enquête de l'Union syndicale, cela autant pour l'enquête même que pour la publication des résultats. Par conséquent, on peut aujourd'hui comparer les résultats et en tirer des conclusions au sujet du développement et de la capacité d'action de chacune des fédérations engagées. En même temps, on obtient de précieuses indications, permettant d'en tirer des conclusions sur les actions futures et la direction de ce mouvement dans son ensemble à ceux qui étudient sérieusement le mouvement général de nos syndicats. — Finalement, l'on obtiendra les points d'appui nécessaires pour pouvoir apprécier le rôle que joue notre mouvement syndical dans la vie économique de la Suisse et son rôle dans le mouvement syndical international.

Il s'agit aujourd'hui d'ajouter une branche nouvelle aux enquêtes statistiques de l'Union syndicale, c'est-à-dire une enquête sur les salaires, qui doit être organisée pour toutes les industries de la Suisse en même temps et sur une base uniforme. Dans les rapports ou dans les archives de la plupart des fédérations syndicales suisses, on trouve quelques indications sur les salaires et sur les conditions de travail dans les professions en cause. Quelques fédérations disposent même de fortes collections de données statistiques, qui peuvent



suffire momentanément aux besoins des organisations respectives. Cependant, les enquêtes dont il s'agit, ne s'étendent que rarement à tous les membres de la fédération, le plus souvent il s'agit de matières qui n'englobent qu'une corporation ou une fraction locale, parfois même les ouvriers d'un seul établissement. Comme il est arrivé que dans une même organisation on a appliqué différentes méthodes, il n'est guère possible de se servir des résultats de ces enquêtes, soit pour établir des comparaisons d'un métier à l'autre, soit pour appuyer des revendications générales de la classe ouvrière. *La Ligue suisse des paysans, l'Union suisse des arts et métiers, la Fédération suisse des entrepreneurs et industriels* et, enfin, la majeure partie des associations de commerçants et de capitalistes possèdent de riches collections de matières statistiques. En tous cas, elles ne sont jamais gênées quand il s'agit de faire des démonstrations de chiffres, lorsqu'elles doivent défendre publiquement les intérêts capitalistes ou ceux du patronat contre ceux des ouvriers ou des consommateurs. Par contre, dans le camp des organisations syndicales ouvrières on est pauvre, et nos revendications, tant justifiées soient-elles, manquent trop souvent de l'appui nécessaire par la citation de faits précis et de chiffres. L'Union syndicale s'efforce en ce moment de combler cette lacune par l'enquête générale décidée par la commission syndicale. Il s'agit de recueillir les renseignements nécessaires pour pouvoir justifier en tout temps et partout les revendications ouvrières, soit pour les mouvements de salaire, soit dans la lutte pour la protection légale des ouvriers, contre le renchérissement de la vie, etc. Les résultats de notre enquête seront publiés en premier lieu dans la presse ouvrière.

Il a été décidé de faire un premier essai par la distribution de 80,000 cartes-questionnaires. Au cas où les résultats sont satisfaisants, nous pourrions continuer tous les deux ans, en suivant toujours la même méthode dans notre enquête. C'est ainsi qu'au bout de quelques années, nous nous trouverons en possession d'une grande et précieuse collection de matières statistiques, rendant service aux diverses organisations et à l'Union syndicale. Le succès de nos efforts dépend beaucoup de l'appui accordé par les comités de section et les hommes de confiance. Nous faisons appel à leur zèle et à leur bonne volonté pour qu'ils veuillent se donner la peine de distribuer le plus tôt possible les cartes-questionnaires et de nous faire parvenir pour le terme prévu les cartes remplies.

Au début, il a été prévu de réclamer les cartes pour le 12 septembre, mais n'ayant pu avoir les imprimés à temps voulu, nous devons renvoyer au 1<sup>er</sup> octobre le terme pour la rentrée des cartes de statistique.

\* \* \*

C'est précisément en temps actuel qu'une telle enquête sera d'une grande importance. Nous avons besoin de chiffres précis, comme arguments dans nos assemblées contre le renchérissement de la vie et dans les requêtes que nous devons adresser aux autorités. Nous en aurons surtout besoin plus tard, quand le moment sera plus favorable aux mouvements de salaire.

Il est généralement reconnu que la classe ouvrière a souffert terriblement de la guerre qui a provoqué la crise et un renchérissement du coût de la vie. Mais si nous pouvons prouver, au moyen de chiffres résultant des indications consciencieuses de chaque ouvrier et de chaque ouvrière, dans quelle mesure la classe ouvrière a subi les effets de la crise et du renchérissement, ce sera encore mieux.

C'est pour les raisons que nous venons d'expliquer, que les comités centraux, les fonctionnaires des fédérations et des sections, les hommes de confiance des syndicats et des Unions ouvrières sont instamment priés

d'appuyer l'Union syndicale dans cette œuvre. Tôt ou tard, les résultats de notre enquête devront contribuer à assurer un bon succès aux efforts communs du prolétariat syndiqué.

Berne, en septembre 1915.

Pour le Comité de l'Union syndicale suisse:  
Aug. Huggler.



## L'apprentissage professionnel

Au cours de ma récente interpellation au Conseil communal de Lausanne concernant l'Ecole de métiers, j'ai déclaré que dans certaines professions les patrons n'étaient plus en mesure de s'occuper sérieusement des apprentis pour en faire de bons ouvriers.

Dans l'industrie du bois, par exemple, nous constatons que depuis l'introduction des machines dans la plupart des ateliers, la valeur professionnelle des ouvriers a diminué et diminue. Au temps où, dans ce métier, tout se faisait à la main, l'apprenti sortait d'apprentissage sachant dessiner le plan de son travail, tracer les bois, les assembler et les monter. Devenu ouvrier, au contact d'autres ouvriers possédant, grâce à la pratique et à des aptitudes spéciales, plus d'art et d'habileté, il se perfectionnait et cela avec d'autant plus de courage et de goût qu'il savait le bon ouvrier mieux considéré, plus capable de faire se respecter, d'obtenir un meilleur salaire et une place plus stable. La valeur technique et professionnelle de l'ouvrier ressortant alors dans toute sa plénitude, constituait un véritable stimulant au travail toujours mieux fait et toujours plus perfectionné. L'apprenti, sachant qu'il ne se spécialiserait pas à un travail déterminé, mais qu'il serait appelé à faire de tout, cherchait à développer le plus possible ses connaissances professionnelles. La variété du travail facilitait le perfectionnement de l'ouvrier. Les patrons avaient la possibilité et l'intérêt de faire de bons apprentis.

Aujourd'hui tout est changé. Dans les ateliers de menuiserie où il y a des machines (ce sont les plus grands et les plus nombreux), le travail s'est spécialisé, divisé et subdivisé: un ouvrier fait les plans, un trace les bois, un les débite et les scie à la circulaire ou à la scie à ruban, un les dresse et les dégauchit à la dégauchisseuse, un les tire d'épaisseur et de largeur à la raboteuse, un les fait mortaiser à la mortaiseuse, un autre pousse les moulures, battues, etc., à la toupille. Les pièces toutes prêtes sont apportées à ceux qui travaillent à l'établi et qui ne font qu'assembler et monter. Enfin, une dernière catégorie ne fait qu'ajuster et poser la menuiserie dans les bâtiments.